

société minière d'anglade

SALAU 09140 SEIX

TÉL. : 61 66.82.44

TELEX 520 432

SIRET : 702060807.00030 APE 1204

SALAU, le 21 JUILLET 1986

PREFECTURE DE L'ARIEGE
Service des Etablissements Classés
Direction de la Réglementation
BUREAU CADRE DE VIE - REGLEMENTATION
FONCIERE
Hotel de la Préfecture
09000 FOIX

N/REF. : MF/JF/N° 26 660/S

OBJET : DELARATION DES
TRANSFORMATEURS AU PYRALENE

Monsieur le Préfet,

Faisant suite au décret 86-188 du 6-02-86, nous vous informons que nous disposons sur notre exploitation de SALAU de 9 transformateurs au Polychlorobiphényle (P.C.B.), réparties en :

- 6 transformateurs en service
- 1 transformateur de rechange
- 2 transformateurs hors service

1) Les 6 transformateurs en service sont :

- 3 transformateurs 5500/400 volts de 500 KVA contenant chacun 890 Kg de P.C.B.
- 1 transformateur 5500/400 volts de 400 KVA contenant 680 Kg de P.C.B.
- 1 transformateur 5500/400 volts de 250 KVA contenant 550 Kg de P.C.B.
- 1 transformateur 5500/380 volts de 40 KVA contenant 140 Kg de P.C.B.

2) Le transformateur de rechange est un transformateur neuf, datant de 1969, il n'a jamais été utilisé, il est du type 5500/400 volts - 400 KVA et il contient 680 Kg de P.C.B.

.../...

3) Les transformateurs hors service sont :

- 1 transformateur 33000/5500 volts de 1000 KVA
contenant 1750 Kg de P.C.B.

- 1 transformateur 33000/5500 volts de 1000 KVA
sans pyralène.

Après un court-circuit lié à un orage en Juillet 1980, le pyralène
a été enlevé lors de l'expertise effectuée par les Etablissements
REPELEC à VILLEURBANNE.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre
considération distinguée.

LE DIRECTEUR :



φ M. FAURE

COPIE

- Monsieur l'INGENIEUR DES MINES
INSPECTEUR DU TRAVAIL DE LA S.M.A.
- Monsieur LE CHEF DE SUBDIVISION
E. D. F. DE SAINT GIRONS
- Monsieur BERTHOMIEU
- Monsieur TROGU